

Animation commerciale du centre-ville - Convention Ville/Groupements de commerçants

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis la fin de l'année 1998, une concertation a été engagée avec l'ensemble des présidents d'associations et de groupements de commerçants du centre-ville pour mettre en place une nouvelle organisation permettant d'animer les manifestations commerciales du centre-ville.

L'objectif recherché a été de responsabiliser l'ensemble des associations pour conduire, en partenariat avec la Ville et en toute transparence, les diverses animations.

Cet objectif nécessite au préalable un regroupement des associations et structures diverses de commerçants. Ainsi, les six groupements concernés ont décidé de constituer un comité de pilotage composé des six présidents ou de leurs représentants dûment mandatés.

Les relations entre la Ville et le comité de pilotage, interlocuteur unique de la Ville, ayant pour mission de préparer et de présenter à la Ville les projets et les budgets des animations annuelles seraient matérialisées par une convention.

Celle-ci, d'une durée de trois ans, précise les modalités de présentation du programme annuel, les conditions de participation de la Ville sous forme de subventions et de prestations, les conditions de présentation des bilans technique et financier et un bilan d'activités.

En annexe, pour chaque manifestation, est établie une fiche projet définissant la date, le périmètre, le budget prévisionnel, le maître d'oeuvre, les interlocuteurs de la Ville, les prestations et actions de la Ville.

Pour l'année 1999, et après plusieurs réunions de travail, les manifestations suivantes seront organisées :

- opération Fête des Mères du 26 au 30 mai
- grands soldes des 2 et 3 juillet
- rencontre des Terroirs Gourmands du 9 au 12 septembre
- animation d'automne : braderie et Halloween du 27 au 30 octobre
- Marché de Noël du 4 au 24 décembre.

La participation municipale à ces manifestations sera de deux ordres :

- subvention à hauteur de 610 000 F
- prestations des services municipaux évaluées à 450 000 F.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser M. le Maire à signer tous documents à intervenir avec les associations et divers groupements de commerçants.

- autoriser à payer la dépense sur le compte 92.91.6574.30200, alimenté par un transfert de la somme de 610 000 F à prélever sur le compte 92.91.6042.30200.

«M. LE MAIRE : Les choses se précisent maintenant et d'heureuse façon.

M. BOICHON : Au vu des bilans 1998 quantitatif et qualitatif des manifestations commerciales du centre-ville, il est apparu aux différents partenaires, associations et unions de commerçants et la Ville de Besançon, que les résultats escomptés n'étaient pas à la hauteur des ambitions d'une capitale régionale et qu'il fallait revoir notre façon de travailler ensemble en fédérant l'ensemble des énergies, des savoir-faire et des moyens autour d'un projet commun, structuré et suffisamment lisible pour que chacun s'attribue sans équivoque ses droits et ses devoirs.

Fin 1998 et début 1999, nous avons donc engagé un travail de réflexion avec les représentants de toutes les associations, unions et GIE de commerçants concernés par les animations de centre-ville. Tous les services de la Ville qui sont parties prenantes dans ces manifestations ont également participé aux échanges. Notre objectif était de mettre chacun à sa vraie place et de définir les responsabilités, en oeuvrant dans le meilleur climat d'entente possible. L'intérêt commun de la réussite de ces animations commerciales de centre-ville était évident pour les commerçants et pour la Ville.

Les six présidents des associations concernées, Mlle BIDAUT pour Besançon Séjour Evasion, M. BOURGEON pour le Syndicat des Commerçants non Sédentaires, M. Jérôme CART pour Client Roi, M. DIETERLE pour l'Union des Commerçants de Besançon, M. GERVAIS pour l'Association des Métiers de Bouche et M. JEANNERET pour l'Association des Commerçants du Quartier du Marché se sont regroupés à notre demande pour constituer un comité de pilotage qui sera le maître d'ouvrage de chaque manifestation et l'interlocuteur unique de la Ville.

Globalement, l'ensemble de cette nouvelle démarche basée sur un véritable partenariat et une confiance réciproque semble être apprécié par les différents intervenants, chacun ayant la volonté de donner à Besançon son image de ville capitale.

M. LE MAIRE : Vous avez réussi le tour de force de mettre tous les commerçants autour d'une table et décider d'une convention bien précise. Cela coûtera peut-être un peu plus cher à la Ville mais c'est plus clair ainsi».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie- Emploi-Tourisme et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 27 mai 1999.